

## Handicap

### Après avoir vécu une "année noire" pour le handicap, l'APF évoque sa "colère noire"

12/01/2010

Pour l'APF, 2009 fut *"l'année noire du handicap"* et 2010 sera celle de la *"colère noire"*, explique-t-elle dans un communiqué mardi 12 janvier.

L'Association des paralysés de France (APF) estime que l'année écoulée a en effet été *"marquée par toute une série de remises en cause, reports, amendements, recours ou annonces gouvernementales revenant progressivement sur les principes fondateurs"* de la loi du 11 février 2005. En 2009, le *"gouvernement s'est acharné par tous les moyens à vider la loi handicap (...) de son sens"*.

L'organisation revient ainsi, comme le comité d'entente (dont elle fait partie) lundi 11 janvier, sur le report des sur-contributions financières pour les entreprises ne respectant pas les quotas d'employés en situation de handicap, sur la tentative de recul sur l'accessibilité dans le bâti neuf et la remise en cause du plan personnalisé d'autonomie.

#### Un statut pour les AVS

Mais l'APF évoque également l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire et notamment le transfert de la gestion des auxiliaires de vie scolaire (AVS) aux associations, que la loi du 3 août 2009 est venue mettre en oeuvre.

Une disposition qui remet totalement en cause la loi handicap, estime l'APF, qui demande à l'Education de continuer à gérer les AVS, en cherchant à rendre leur statut pérenne.

L'organisation rappelle également la situation des centaines de milliers de personnes handicapées ou malades *"toujours largement sous le seuil de pauvreté"*.

Nombre de ces personnes doivent payer des dépenses supplémentaires : déremboursement de certains médicaments, hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, énumère-t-elle.

#### Pour une réforme des ressources

En outre, *"la fiscalisation des indemnités journalières pour les accidentés du travail prouve une fois encore l'attitude d'injustice sociale du gouvernement"*, ajoute l'APF, qui réclame une *"réelle réforme des ressources prenant en compte tous les dispositifs (allocation aux adultes handicapés, pensions d'invalidité, ...) et la création d'un revenu d'existence personnel égal au SMIC brut pour les personnes ne pouvant pas ou plus travailler"*.

En 2010, l'APF souhaite donc *"interpeller les responsables politiques sur la situation actuelle du handicap en France"* notamment par le biais d'une carte de vœux électronique ("e-card"), [disponible sur le site Internet de l'association](#).

Dans le même temps, l'APF invite les représentants d'associations à porter à leur bras ou en pochette un ruban noir, symbole de la *"colère noire"* de l'organisation, lors de toute réunion publique.